

DECISION N° 51-2026**Portant signature de l'avenant 1 au marché de réhabilitation de la cuisine centrale**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la délibération n°182-2025 portant validation de l'offre de la société Maintenance Immobilière de l'Ouest pour les travaux de réaménagement de la cuisine centrale – Phase 1
Vu le projet d'avenant

Considérant la nécessité d'installer 3 siphons de sols au cours des prestations en cours
Considérant que cette installation nécessite de réhabiliter l'évacuation des eaux usées vers le réseau d'assainissement via notamment l'installation d'une pompe de relevage
Considérant qu'il convient de signer ledit avenant

DECIDE :

De valider l'avenant 1 au marché de réhabilitation de la cuisine centrale avec la société Maintenance Immobilière de l'Ouest d'un montant de 11 117,65 € HT

signé électroniquement le 23/02/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

